

INTÉGRATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES DANS LES CONTRATS UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES AGENTS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE !

Notre syndicat CGT NMCA a toujours revendiqué l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

C'est à ce titre que nous dénonçons depuis très longtemps les contrats précaires de certains agents, majoritairement des femmes, notamment à la restauration scolaire.

En effet, ces personnels sont nombreux à travailler moins de 28 heures par semaine pour de faibles rémunérations.

Pour autant, certains d'entre eux effectuent depuis plusieurs années maintenant des heures complémentaires récurrentes dans d'autres Directions.

C'est pourquoi notre syndicat exige depuis plusieurs années l'intégration de ces heures complémentaires récurrentes dans leurs contrats.

Après de longues négociations, nous avons enfin obtenu gain de cause.

Il y a peu, l'administration a modifié, par arrêté, la durée hebdomadaire de travail de certains agents qui ont vu leurs contrats ainsi modifiés.

C'est une belle victoire pour ces personnels et notre syndicat, engagés dans la lutte contre la précarité.

Nous continuons à porter cette revendication pour que d'autres agents puissent en bénéficier.

La CGT NMCA reste déterminée, aux côtés des agents, à défendre leurs conditions de travail et la justice sociale.

**NOUS NE LACHERONS RIEN !
LA CGT NMCA, EN LUTTE, À VOS CÔTES !**

